

2013-4732
2013-10-08

(Container)



Dow AgroSciences

DimensionTM Herbicide

GROUPE	3	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Vendu pour emploi en Ontario et au Québec seulement.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Dithiopyr, 124 grammes par litre
Liquide

NO. D'HOMOLOGATION 23003 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

CONTENU NET : 4 L

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 5H1

1-800-667-3852

®TMMarque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROVOQUE DES LÉSIONS AUX YEUX IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES

PROVOQUE DES IRRITATIONS DE LA PEAU IMPORTANTES MAIS RÉVERSIBLES

NOCIF EN CAS D'INGESTION

PEUT CAUSER DES IRRITATIONS DES VOIES RESPIRATOIRES

PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES DE LA PEAU

Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un vêtement de protection (à manches longues), des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes ou un écran facial. Il est aussi recommandé de porter un tablier en plastique ou en caoutchouc pendant le mélange et le chargement. Se laver le visage et les mains avec beaucoup d'eau et de savon après la manutention du produit et avant de fumer ou de manger.

Pour tous usages, à l'exception des terrains de golf, NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant l'intervalle restreint d'entrée (REI) de 12 heures. Pour les cours de golf, NE PAS entrer ou permettre l'accès aux travailleurs jusqu'à ce que le séchage de la pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Ne pas employer ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ni d'une flamme. Employer uniquement avec une ventilation appropriée. En cas d'INCENDIE, utiliser un extincteur à eau, à mousse, à poudre chimique ou à CO₂. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection intégral.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Contient des distillats de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la pulvérisation hors cible, la dérive ou le ruissellement vers les milieux aquatiques ou les habitats fauniques importants comme les plantations brise-vents, les marécages, les terrains boisés, et les talus de fossé herbeux et les bordures des zones traitées. Laisser une zone tampon d'au moins 15 m entre la dernière bande d'aspersion et la lisière des habitats fauniques. Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à plus de 5°C pour éviter la cristallisation. En cas de cristallisation ou de gel du produit, le placer dans un endroit où la température est supérieure à 5°C et bien agiter le contenant jusqu'à dissolution des cristaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur ou des flammes.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Dow AgroSciences

Dimension™ Herbicide

GROUPE	3	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Vendu pour emploi en Ontario et au Québec seulement.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Dithiopyr, 124 grammes par litre
Liquide

NO. D'HOMOLOGATION 23003 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

CONTENU NET : 4 L – vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 5H1

1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROVOQUE DES LÉSIONS AUX YEUX IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES

PROVOQUE DES IRRITATIONS DE LA PEAU IMPORTANTES MAIS RÉVERSIBLES

NOCIF EN CAS D'INGESTION

PEUT CAUSER DES IRRITATIONS DES VOIES RESPIRATOIRES

PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES DE LA PEAU

Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un vêtement de protection (à manches longues), des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes ou une visière de protection. Il est aussi recommandé de porter un tablier en plastique ou en caoutchouc pendant le mélange et le chargement. Se laver le visage et les mains avec beaucoup d'eau et de savon après la manutention du produit et avant de fumer ou de manger.

Pour toutes les utilisations, à l'exception de l'application sur les terrains de golf, NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité de douze heures ne soit écoulé. Pour les terrains de golf, NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Ne pas employer ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ni d'une flamme. Employer uniquement avec une ventilation appropriée. En cas d'INCENDIE, utiliser un extincteur à eau, à mousse, à poudre chimique ou à CO₂. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection intégral.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Contient des distillats de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la pulvérisation hors cible, la dérive ou le ruissellement vers les milieux aquatiques ou les habitats fauniques importants comme les plantations brise-vent, les marécages, les terrains boisés, les talus de fossé herbeux et les bordures des zones traitées. Laisser une zone tampon d'au moins 15 m entre la dernière bande d'aspersion et la lisière des habitats fauniques. Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à plus de 5°C pour éviter la cristallisation. En cas de cristallisation ou de gel du produit, le placer dans un endroit où la température est supérieure à 5°C et bien agiter le contenant jusqu'à dissolution des cristaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sur et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur ou des flammes.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Ce produit est sélectif. Il supprime la pré-levée et la post-levée précoce de la digitale pourpre dans les pelouses. Ce produit ne nuira pas aux plantes ornementales établies à proximité s'il est employé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Pour un résultat optimal, les opérations qui dérangent le sol (crampon, endocarpe, hydro-aériorification, tonte verticale ou terreautage) devraient être effectuées avant d'appliquer l'herbicide Dimension. Il est recommandé de ne pas appliquer ce produit tant que le gazon n'est pas entièrement remis du stress consécutif à ces différentes opérations mécaniques. Il n'est pas nécessaire d'irriguer ni d'arroser après avoir appliqué ce produit. Irriguer ou arroser dans les deux heures qui suivent l'application augmentent le risque d'abîmer les verts des terrains de golf.

L'utilisation de ce produit sur l'herbe à gazon qui n'est pas bien établie ou qui est affaiblie par des facteurs de stress comme le manque d'humidité, les produits chimiques, les insectes, les maladies ou les températures extrêmes, augmente le risque d'abîmer le gazon. Laisser à l'herbe affaiblie par ces facteurs de stress un temps de réparation suffisant avant d'appliquer ce produit.

- Ne pas appliquer sur les fleurs, légumes, arbustes ou arbres.
- Ne pas utiliser les fauchures provenant des zones traitées comme paillis autour des légumes et arbres fruitiers.
- Ne pas laisser les animaux domestiques paître les pelouses traitées.
- Ne pas appliquer ce produit sur les verts des terrains de golf pendant la première année de plantation.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Réensemencement : Le réensemencement ou le sursemis des zones traitées dans les 3 mois suivant l'application de ce produit peut empêcher l'établissement de l'herbe à gazon désirée. En cas de réensemencement ou de sursemis, cultiver, irriguer et fertiliser le sol selon les méthodes appropriées. Pour un résultat optimal, utiliser du matériel de semis mécanique (semoirs à fentes) qui permet un bon contact des semences avec le sol.

Zones nouvellement ensemencées ou garnies : Ce produit peut être utilisé sur l'herbe à gazon semée ou garnie et qui est bien implantée. Attendre que le gazon ait développé un bon système racinaire avant d'appliquer ce produit.

Verts des terrains de golf : NE PAS appliquer ce produit sur l'agrostide commune. NE PAS appliquer sur le gazon pendant la première année d'implantation. L'emploi de ce produit sur des verts non fertilisés (très argileux) ou mal drainés peut endommager le gazon. La zone d'enracinement du gazon doit être bien aérée afin de favoriser le développement de systèmes racinaires appropriés et un bon drainage. NE PAS mélanger ce produit dans une cuve avec d'autres produits pour l'appliquer sur les pelouses. L'irrigation ou l'arrosage immédiat des zones traitées dans les deux heures suivant l'application augmente le risque d'abîmer le gazon.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Une seule application par année est permise.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers. La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Mode d'application

Appliquer dans un volume d'eau ou de solution de fertilisant liquide suffisant pour assurer une répartition uniforme. NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un équipement de pulvérisation à volume important qui utilise des buses groupées, en raison des variations de dosage d'application et de forme du jet. Calibrer l'équipement de pulvérisation avant l'emploi. Éviter les dérives sur les secteurs non traités et les chevauchements durant l'application. L'emploi de colorants de marquage et de pulvérisation sous forme de mousse permet une application plus précise. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

Variétés d'herbe à gazon résistantes au produit

Les variétés suivantes bien implantées sont résistantes au produit lorsque celui-ci est appliqué conformément aux instructions :

Agrostis scabre, rampant¹

Agrostis palustris

Fétuque, haute

Festuca arundinacea

Pâturin, Kentucky

Poa pratensis

Ray-grass, vivace

Lolium perenne

Fétuque, fine²

Festuca rubra

¹L'emploi de ce produit sur certaines variétés plus anciennes d'agrostis rampant comme les variétés « Cohansey » et « Seaside » endommage le gazon. NE PAS appliquer ce produit sur les variétés d'agrostide commune.

²L'emploi de ce produit sur certaines variétés de fétuque fine (Chewings) peuvent endommager le gazon. Les variétés sensibles au produit sont : Atlanta, Banner, Beauty, Bilgart, CF-2, Enjoy, HF-93, Highlight, Ivalo, Jamestown, Koket, Majenta, Mary, Pennlawn, Tamara, Tatjana, Waldorf et Waldina. Les essais de résistance n'ont pas été effectués sur toutes les variétés de fétuque fine.

Mauvaises herbes supprimées

Employé dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes suivantes :

Digitaire astringente

Digitaria ischaemum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Pour **supprimer la prélevée de la digitaire** dans un gazon établi, appliquer ce produit à raison de 3,5 litres par hectare (35 mL pour 100 mètres carrés) avant l'apparition de la digitaire.

Pour **supprimer la post-levée de la digitaire** dans un gazon établi, appliquer ce produit à raison de 3,5 à 4,5 litres par hectare (35 à 45 mL pour 100 mètres carrés) lorsque la digitaire a de 1 à 3 feuilles (avant le tallage). Utiliser les dosages plus élevés à mesure que la digitaire pousse ou lorsque l'infestation est importante.

Les applications effectuées lorsque la digitaire est exposée à un stress ou est au stade du tallage seront moins efficaces.

Les applications de post-levée fournissent une suppression résiduelle des graines de digitaire qui germent après l'application et une suppression des plants de digitaire établis.

Instructions pour le mélange

Herbicide Dimension employé seul

En cas d'emploi d'un fertilisant liquide comme diluant, toujours vérifier au préalable la compatibilité (voir le paragraphe « Essai de compatibilité » sur cette étiquette). Remplir la cuve du pulvérisateur aux trois-quarts du volume souhaité avec le diluant. Ajouter la quantité d'herbicide recommandée. Terminer le remplissage de la cuve pendant que l'agitateur tourne. Retirer le tuyau du réservoir de mélange immédiatement après le remplissage afin d'éviter que l'effet de siphon ne renvoie le liquide dans la cuve du diluant.

Mélanges en cuve

LIRE L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT DE MÉLANGE EN CUVE UTILISÉ ET OBSERVER LES MISES EN GARDE, INSTRUCTIONS ET RESTRICTIONS INDIQUÉES. NE PAS MÉLANGER EN CUVE (à l'exception des mousses ou colorants de marquage) pour les applications sur les verts de terrain de golf. Ne pas appliquer ce produit avec aucun autre additif, pesticide ni fertilisant, à l'exception de ceux expressément recommandés sur cette étiquette.

Pour supprimer la plupart des dicotylédones et la digitale pourpre, ce produit peut être mélangé en cuve avec du Killlex ou d'autres formulations anti-dicotylédones. Consulter les étiquettes de ces produits pour connaître les dosages, les mauvaises herbes supprimées, etc. Ce produit peut être mélangé en cuve avec des fertilisants liquides pour gazon.

Il est recommandé de faire un essai de compatibilité (voir le paragraphe ESSAI DE COMPATIBILITÉ) avant de mélanger ce produit dans une cuve avec des pesticides ou fertilisants liquides.

Essai de compatibilité

Formulation de pesticide	Taux de pesticide	Quantité de pesticide à ajouter à 500 mL de solution support (pour un volume de pulvérisation de 250 L/ha)
Solide	1,0 kg/ha	2 g
Liquide	3,0 L/ha	6 mL
	6,0 L/ha	12 mL

Avant de mélanger ce produit avec des fertilisants liquides et/ou des pesticides, il est conseillé de faire un essai de compatibilité en mélangeant les ingrédients en quantités proportionnelles dans un petit récipient. Cet essai de compatibilité permet d'obtenir 250 litres de solution à vaporiser par hectare. Le tableau ci-dessus donne les directives générales en ce qui concerne les taux de pesticide à mélanger avec ce produit. Consulter les étiquettes des pesticides afin de déterminer la quantité de pesticide à mélanger en cuve. Calculer ensuite la quantité à ajouter dans le récipient en fonction des taux d'utilisation indiqués dans le tableau. Par exemple, pour un taux de 1,0 kg/ha, ajouter 2 g de produit dans le récipient. Pour un taux d'utilisation de 3,0 L/ha, ajouter 6 mL dans le récipient. Ce produit doit être ajouté selon les taux d'utilisation des pesticides liquides (pour 4,5 L/ha, ajouter 9 mL dans le récipient). Pour modifier le volume de pulvérisation ou le dosage de l'herbicide, ajuster en conséquence la quantité des ingrédients pour l'essai. Bien mélanger.

Si le pesticide ne forme pas de flocons, sédiments, gels, films gras ou couches, les composants à l'essai sont compatibles. Les réactions d'incompatibilité décrites ci-dessus se manifestent en général dans les 5 minutes suivant le mélange.

Si les ingrédients sont incompatibles, il est recommandé d'employer un agent de compatibilité. Refaire l'essai ci-dessus en utilisant un agent de compatibilité approprié (ajouter 1,25 mL par 500 mL de solution à pulvériser, ce qui équivaut à 2,5 L pour 1000 L de solution à pulvériser)

Toujours déterminer au préalable la compatibilité des ingrédients que l'on se propose de mélanger dans le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau ou un fertilisant liquide utilisé comme diluant en mélangeant à l'avance de petites quantités proportionnelles (Voir le paragraphe Essai de compatibilité sur cette étiquette).

Mélanger les produits avec le diluant approprié de la façon suivante :

1. Placer un tamis de 20 à 30 mesh ou un panier de mouillage sur l'orifice de remplissage.
2. Remplir le pulvérisateur à moitié avec le diluant approprié. Commencer l'agitation et continuer pendant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter au besoin un agent de compatibilité. Lire attentivement l'étiquette de l'agent de compatibilité choisi et suivre les instructions. Veiller à maintenir l'agitation appropriée.
4. En cas d'utilisation d'un pesticide en poudre mouillable ou en poudre fluide, faire une bouillie avec de l'eau et ajouter LENTEMENT dans le réservoir.
5. En cas d'utilisation d'un pesticide en poudre fluide, le mélanger au préalable dans un volume d'eau et ajouter LENTEMENT dans le réservoir.
6. Ajouter ce produit ou les formulations de pesticides concentrés émulsifiants dans le réservoir.
7. Ajouter les formulations de pesticide liquide soluble dans l'eau puis les agents tensio-actifs ou les additifs anti-dérive tout en continuant le remplissage.
8. Maintenir une bonne agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation. Si le mélange se dépose, il faut bien agiter pour remettre le mélange en suspension avant de poursuivre la pulvérisation.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :		
	Habitats terrestres	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	4	1	1

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'Herbicide Dimension, herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Dimension et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide Dimension ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.